



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 4
Absents : 2
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT SIX OCTOBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 18 OCTOBRE 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS EXCUSES : Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE ET ENEDIS POUR L'IMPLANTATION D'OUVRAGES ELECTRIQUES SUR LA PARCELLE SECTION C N°0924 DEL2023-111

Rapporteur : Jean-Luc MATTEL

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés par ENEDIS emprunteront la parcelle communale Section C n°0924, lieu-dit « Bois de la Bottière ».

La convention de servitude Enedis, le plan cadastral ainsi que la fiche d'identité propriétaire sont joints en annexes de la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : DE VALIDER la convention de servitudes entre ENEDIS et la Commune des Contamines-Montjoie sur la parcelle cadastrée section C n°0924.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que tous documents s'y rapportant.

En Mairie, le 26 octobre 2023
Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 26 octobre 2023
Le Maire,
François BARBIER

